

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 9 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 12/11/2020

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

2. GRILLE DES EMPLOIS : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs, il convient de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à compter du 15 janvier 2021, poste occupé actuellement par un agent contractuel.

- Création du poste n°48 d'adjoint administratif à temps complet à compter du 15 janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 15 janvier 2021,
- d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 15 janvier 2021,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

